

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	11.04.2019			DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Conseil d'État		Lié à :(obligatoire) ad 18.036
Titre : Amendement au projet de décret du Conseil d'État crédit d'engagement 7'432'000 francs (convention-programme 06)		
Contenu :		
<p>Article 6</p> <p>Art. 6 Le détail d'exécution de ces études et travaux est confié au soin du Conseil d'État. <u>Les mesures de réduction de vitesse sont envisagées systématiquement.</u> Le rapport de gestion du Département du développement territorial et de l'environnement donnera chaque année toutes les indications utiles sur l'avancement des études et des travaux ainsi que sur les dépenses engagées et sur leur financement.</p>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :